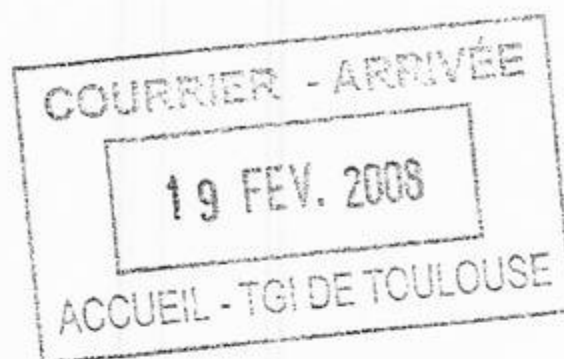


Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la Forge
31650 Saint Orens

Saint Orens le 19 février 2008



Monsieur, Madame le Président
Première Chambre Civile
T.G.I de Toulouse.
2 allées Jules Guesde
31068 TOULOUSE Cedex

Pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE

Dossier Réf : 08/00351 & Dossier Réf : 07/03764

Monsieur, Madame,

Par la présente je porte à votre connaissance que nous avons bien pris que deux décisions aux références ci-dessus, ont saisi votre chambre dans une procédure concernant une vente aux enchères irrégulière et aux contenus exposés dans les deux assignations délivrées devant le juge de l'exécution.

Que pour ces deux procédures, celles-ci doivent se faire par avocat, que pour cela j'ai saisi l'ordre des avocats de Toulouse pour la nomination d'un avocat et que ce dernier s'y refuse à ses obligations pour régulariser ces deux procédures.

Que pour les deux procédures, il a été saisi le bureau d'aide juridictionnelle de Toulouse, ce dernier qui se refuse aussi de régulariser la procédure par l'octroi de l'aide juridictionnelle pour la nomination d'un avocat, dans le seul but de faire obstacle et nuire encore une fois à nos intérêts.

Que pour les deux procédures, il a été saisi Monsieur le Président du tribunal de grande instance pour lui porter les difficultés rencontrées à l'obtention de l'aide juridictionnelle et à l'obtention d'un avocat.

Que Monsieur SERNY, Président qui a rendu les deux décisions renvoyant devant votre chambre, a été saisi des démarches faites à Monsieur le Bâtonnier et au bureau d'aide juridictionnelle.

Que nous rencontrons un obstacle permanent à l'octroi à l'aide juridictionnelle bien que notre situation financière et désastreuse et ne nous permet pas de régler un avocat, Monsieur le

Président étant averti avec toutes les preuves à l'appui ainsi que le Président de l'aide juridictionnelle, ces obstacles sont dans le seul but de couvrir et faire obstacle à ces deux procédures vous ayant saisi.

Que par la Présente, je vous prie de faire ordonner l'aide juridictionnelle provisoire qui est de votre compétence à fin de régulariser la procédure par un avocat, ce dernier devant intervenir dans ces deux procédures.

L'état est responsable des décisions rendues par la fraude et qui sont à ce jour attaquées devant votre chambre pour demander et obtenir l'annulation du jugement d'adjudication rendu le 21 décembre 2006.

La fraude est caractérisée dans toute la procédure de saisie immobilière et comme expliqué dans les deux assignations saisissant le juge de l'exécution et les pièces produites.

- **Nous sommes donc tributaires et en attente de l'obtention d'un avocat et de l'aide juridictionnelle pour régulariser les deux procédures.**

Je vous prie en conséquence d'intervenir au plus vite à fin d'éviter qu'un nouveau obstacle dans ces deux dossiers n'intervienne, ce qui aggraverait la situation et nous porterait un nouveau préjudice à ce que les causes ne soient pas entendues devant un tribunal, contraire à l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme.

Dans l'attente, je vous remets les preuves des différentes démarches pour l'obtention d'un avocat.

Comptant sur votre compréhension à faire régulariser les deux procédures par avocat et en saisissant qui de droit au vu des difficultés que nous rencontrons.

Au vu des différentes difficultés permanentes rencontrées devant la juridiction Toulousaine, j'ai saisi Monsieur le Premier Président à la Cour de cassation ainsi que Monsieur le Procureur Général à la Chambre criminelle par requête déposée le 14 février 2008 pour demander le dépaysement de tous nos dossiers et pour suspicion légitime de toute la juridiction toulousaine, sans pour cela mettre votre notoriété en considération, requête dans le seul but d'une bonne administration de la justice.

- *Ces requêtes seront dans les jours qui suivent signifiées à Monsieur le Procureur Général et à Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Toulouse.*

Ci-joint justificatifs de dépôt.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur Madame à l'expression de ma très haute considération.

Pour Monsieur et Madame LABORIE

Monsieur LABORIE André

Pièces jointes

Saisines de l'ordre des avocats le 7 décembre 2007

Saisine de Monsieur SERNY le 7 décembre 2007

Saisine de Monsieur le Président du T.G.I le 1^{er} février 2008

Nouvelle saisine de Monsieur le Bâtonnier le 11 février 2008.

Dépôt d'une requête à Monsieur le Procureur Général à la Cour de cassation le 14 février 2008.

Dépôt d'une requête à Monsieur le Premier Président à la Cour de cassation le 14 février 2008.

Imposition de Monsieur LABORIE 2005 ; 2006 néant.